

RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DU 7 SEPTEMBRE 2015

I – Cadre juridique

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C, il est créé entre la CC du Genevois et ses communes membres « *une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant* ».

La CLETC doit évaluer les charges transférées lors de la première année d'application des dispositions du I de l'article 1609 nonies C et, les années ultérieures, à chaque nouveau transfert de charges. Celui-ci intervient soit lors d'un transfert de compétence, soit lors d'une modification de l'intérêt communautaire.

Parmi les charges transférées, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales distingue les dépenses de fonctionnement non liées à l'équipement et les dépenses liées à l'équipement.

S'agissant des dépenses de fonctionnement non liées à un équipement, elles « *sont évaluées d'après leur coût réel dans les budgets communaux lors de l'exercice précédant le transfert de compétences ou d'après leur coût réel dans les comptes administratifs des exercices précédant ce transfert. Dans ce dernier cas, la période de référence est déterminée par la commission* ».

Au titre des dépenses liées à des équipements concernant les compétences transférées, le coût est « *calculé sur la base d'un coût moyen annualisé. Ce coût intègre le coût de réalisation ou d'acquisition de l'équipement ou, en tant que de besoin, son coût de renouvellement. Il intègre également les charges financières et les dépenses d'entretien. L'ensemble de ces dépenses est pris en compte pour une durée normale d'utilisation et ramené à une seule année* ».

Le coût des dépenses transférées est réduit, le cas échéant, des ressources afférentes à ces charges.

L'évaluation des charges transférées « *est déterminée à la date de leur transfert par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des transferts* ».

Par ailleurs, la circulaire « guide de l'intercommunalité » de décembre 2006 précise p. 226 que « *Lorsque les compétences d'un syndicat sont reprises par un EPCI à taxe professionnelle unique, on peut assimiler le montant des contributions (budgétaires ou fiscalisées) versées par chaque commune au coût des charges transférées. Cette méthode ne peut toutefois être retenue lorsque ces contributions étaient, en vertu des statuts, corrigés par des critères de richesse des communes.* »

L'objectif de cette démarche est d'obtenir une neutralité financière entre la commune qui transfère les équipements et compétences et la communauté qui les assumera par la suite.

II - Identification des compétences transférées à la CC du Genevois

Les communes ont transféré la compétence petite enfance à la CC du Genevois, avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2015.

La compétence était organisée par trois entités :

- Le SIVU Accueil de l'Enfance qui gérait 2 multi-accueils (« Au Pays des P'tits Pious » et « La Tribu des P'tits Malins ») et regroupait 9 communes :
 - Chenex
 - Chevrier
 - Feigères
 - Jonzier-Epagny
 - Présilly
 - Savigny
 - Valleiry
 - Vers
 - Viry

- Le SIVU du Salève qui gérait le multi-accueil « A Petits Pas » et regroupait 5 communes :
 - Archamps
 - Beaumont
 - Bossey
 - Collonges sous Salève
 - Neydens

- La commune de Saint Julien en Genevois.

Le transfert de la compétence s'est traduit par la dissolution des SIVU Accueil de l'Enfance et du Salève.

III - Travaux de la CLETC

Les travaux de la CLETC ont porté sur le transfert d'équipements, de services et/ou d'actions, qui se traduisaient par des coûts pour les quinze communes précitées concernées par le transfert de la compétence.

Par ailleurs, en vue du développement à venir de la compétence, il est proposé de retenir un montant de charges qui viendrait minorer les attributions de compensation des communes de Dingy en Vuache et Vulbens qui ne disposent pas de service à ce jour afin de les faire participer à un service dont elles vont bénéficier.

L'évaluation des charges transférées repose sur la communication de données comptables et financières par les communes et des échanges sur le fonctionnement des services transférés.

Le présent rapport est le résultat de :

- 2 rencontres avec les SIVU et la commune de Saint Julien en Genevois les 10 et 17 juillet 2014
- Plusieurs réunions de travail avec la Ville de St Julien et les SIVU
- 6 réunions de la CLETC (16/06/14 ; 25/09/14 ; 20/10/14 ; 08/12/14 ; 06/07/15 ; 07/09/15)

Au cours de ces réunions, les éléments financiers et organisationnels communiqués par les syndicats et les communes ont été examinés. Des approfondissements ont été sollicités et ont conduit à la détermination des niveaux de transferts de charges synthétisés dans ce rapport.

Ce rapport reprend l'évaluation retenue par la CLETC du 6 juillet 2015 au titre des SIVU et les arbitrages issus de la réunion de CLETC du 7 septembre 2015 portant sur les équipements de Saint Julien en Genevois.

Un document annexé (diaporama présenté à la CLETC du 7 septembre) à ce rapport détaille les coûts de chacun des exercices étudiés, et les propositions d'évaluation des transferts de charges qui ont conduit à ce rapport.

IV – Arbitrages de la CLETC sur la méthode d'évaluation des charges transférées

La CLETC s'est appuyée sur la méthode définie par le législateur pour évaluer les charges transférées. Elle a ainsi réalisé les arbitrages suivants destinés à assurer les moyens suffisants à la communauté pour financer le fonctionnement du service et renouveler les équipements.

La méthode d'évaluation proposée est différente selon qu'il s'agisse des communes membres des SIVU et Saint Julien en Genevois compte-tenu du mode d'organisation des compétences (cadre syndical vs cadre communal).

Toutefois, l'esprit de l'évaluation a été le même : évaluer les charges au plus juste de manière à assurer la neutralité pour les communes et la CC. Ainsi :

- Compte-tenu de l'augmentation des charges sur la période, l'évaluation a été basée sur 2014. Toutefois, en cas de niveaux de dépenses ou recettes exceptionnels, des retraitements ont été opérés de manière à obtenir un niveau de coût qui se rapproche du fonctionnement courant.
- Lorsque des charges supportées par la CC désormais compétente n'apparaissaient pas dans les comptes des collectivités antérieurement compétentes, elles ont été identifiées et pour certaines, il a été proposé de les retenir dans l'évaluation.

1) Pour les communes anciennement membres des SIVU

- Le montant de la contribution budgétaire a été retenu comme coût net des charges transférées, conformément à ce que prévoit le guide de l'intercommunalité. Toutefois, lorsque l'exécution budgétaire 2014 des syndicats faisait apparaître une épargne nette négative, le montant des contributions budgétaires a été corrigé pour en tenir compte.

- Un poste de coordination (inexistant en tant que tel au sein des syndicats, car exercé en partie par les élus) a été créé par la CC, dont la CLETC propose la prise en charge de 25k€ à hauteur de :
 - 2/3 pour le SIVU Accueil de l'Enfance, soit 16,7k€
 - 1/3 pour le SIVU du Salève, soit 8,3k€
- Sur le SIVU Accueil de l'Enfance, les indemnités d'élus financées dans le cadre syndical par les contributions budgétaires, sont venues minorer le coût net de la charge transférée, cette charge n'ayant plus lieu d'être dans le fonctionnement intercommunal.
- La contribution budgétaire 2014 globale levée par le syndicat et les corrections précitées (prise en charge du poste de coordination et non prise en compte des indemnités élus) ont été réparties entre les communes selon la clé de répartition moyenne 2010-2014, et non celle de 2014, pour tenir compte de l'évolution de la fréquentation dont une part entrainé en compte dans la ventilation des contributions des communes.
- Les communes anciennement membres du SIVU Accueil de l'Enfance prendront en charge (au prorata de la population) le coût net de deux micro-crèches qui vont entrer en service en 2016 mais dont les projets avaient été lancés par le SIVU.

2) Pour la commune de Saint Julien en Genevois

Les arbitrages suivants ont été effectués s'agissant de la méthode d'évaluation :

- Le coût net des charges transférées tient compte de la création de la MIEF et des déménagements de structures vers ce nouvel équipement entré en service courant 2014. Les charges 2014 spécifiques à des équipements qui ne sont plus utilisés n'ont donc pas été intégrées dans l'évaluation.
- L'évaluation du coût net des dépenses liées à l'équipement tient compte de l'emprunt de 2M€ transféré par la commune et d'une recette PAE pour 31 berceaux.
- Le coût moyen annualisé du matériel et mobilier de la MIEF correspond aux dotations aux amortissements que la CC du Genevois supportera une fois les pratiques d'amortissement de la CC du Genevois mises en œuvre sur les biens transférés.

V - Evaluation des charges transférées

1) SIVU Accueil de l'Enfance

Le coût net de la charge transférée correspond aux contributions budgétaires versées par les communes. Les équilibres financiers 2014 faisant apparaître une épargne nette positive, aucune majoration des contributions au titre d'un déficit d'épargne n'est donc nécessaire (cf. supra).

Les contributions budgétaires sont :

- Majorées de 2/3 du coût du poste de coordination (16,7k€)
- Minorées des indemnités élus (16k€)

Au cours des premiers mois d'exercice de la compétence, la CC a identifié 24,4k€ de charges qu'elle supporte et qui ne l'étaient pas par le SIVU (contrôles électrique et sanitaire, intervention des services techniques de Valleiry et des charges de personnel). Une majoration du coût de la charge transférée à hauteur de ces charges est donc envisageable. Toutefois, même si ces charges avaient été supportées par le syndicat les contributions budgétaires auraient été suffisantes pour les financer. Il est donc proposé de ne pas majorer les contributions budgétaires à hauteur de ces charges.

Le coût net de la charge transférée au titre des deux micro-crèches dont les projets avaient été lancés dans le cadre syndical et pour lesquels il est proposé de le faire prendre en charge par les communes membres, s'établit à 93,7k€.

Compte-tenu de ces éléments, le coût net de la charge transférée au titre du SIVU Accueil de l'Enfance s'établit à 492 465€.

COÛT NET DE LA CHARGE TRANSFEREE (en €)	
Contributions budgétaires 2014	398 116
Charges supportées par la CC non identifiées dans les comptes du SIVU	0
Poste de coordination	16 667
Indemnités élus	-16 000
Coût des 2 micro-crèches	93 683
TOTAL	492 465

Le coût net de la charge transférée (hors projets de micro-crèches) est réparti entre les communes au prorata de leur contribution moyenne 2010-2014 pour tenir compte des variations dans la fréquentation dont une part entrain en compte dans la ventilation des contributions des communes. S'agissant du coût des micro-crèches, il est réparti entre les communes au prorata de leur population.

	Répartition moyenne contributions budgétaires 2010-2014	Coût net de la charge transférée hors micro-crèches (en €)	Répartition au prorata de la population	Coût net de la charge transférée au titre des micro-crèches (en €)	Coût net de la charge transférée (en €)
CHENEX	5,6%	22 501	5,4%	5 035	27 536
CHEVRIER	3,2%	12 618	3,4%	3 201	15 819
FEIGERES	8,7%	34 890	12,2%	11 394	46 284
JONZIER-EPAGNY	6,0%	24 078	5,7%	5 362	29 440
PRESILLY	5,5%	21 906	5,6%	5 289	27 195
SAVIGNY	5,3%	21 193	6,2%	5 792	26 985
VALLEIRY	29,8%	118 806	27,1%	25 356	144 162
VERS	4,4%	17 434	5,8%	5 479	22 912
VIRY	31,4%	125 358	28,6%	26 775	152 133
TOTAL	100,0%	398 782	100,0%	93 683	492 465

2) SIVU du Salève

Les équilibres financiers 2014 du syndicat font apparaître une épargne nette négative de 29,5k€ et un besoin de financement des investissements de 10,8k€, ce qui signifie que les contributions budgétaires 2014 n'étaient pas suffisantes pour couvrir le remboursement du capital de la dette ni le besoin de financement des investissements. Il est donc proposé de majorer les contributions budgétaires de 40,3k€.

Par ailleurs, les contributions budgétaires sont majorées du poste de coordination à hauteur d'un tiers.

La CC a identifié 2,7k€ de charges qu'elle supporte et qui n'étaient pas assumés par le syndicat (désinsectisation et interventions des services techniques) qui pourraient venir majorer le coût de la charge transférée. Toutefois, compte-tenu du caractère marginal de ces dépenses il est proposé de ne pas en tenir compte dans l'évaluation.

Compte-tenu de ces éléments, le coût net de la charge transférée au titre du SIVU du Salève s'établit à 264 321€.

COÛT NET DE LA CHARGE TRANSFEREE (en €)	
Contributions budgétaires 2014	215 700
Majoration à hauteur de l'épargne nette négative et du besoin de financement	40 288
Poste de coordination	8 333
Charges supportées par la CC non identifiées dans les comptes du SIVU	0
TOTAL	264 321

Le coût net de la charge transférée est réparti entre les communes au prorata de leur contribution moyenne 2010-2014 pour tenir compte des variations dans la fréquentation dont une part entrait en compte dans la ventilation des contributions des communes.

	Répartition moyenne	Coût net de la charge transférée (en €)
ARCHAMPS	21,6%	56 992
BEAUMONT	21,4%	56 694
BOSSEY	10,2%	26 871
COLLONGES	30,1%	79 636
NEYDENS	16,7%	44 129
TOTAL	100,0%	264 321

3) Dingy en Vuache et Vulbens

Afin de faire participer les communes de Dingy-en-Vuache et Vulbens, aujourd'hui sans service public petite enfance, au coût d'un service dont elle vont bénéficier au fur et à mesure du développement de la compétence, il est proposé de les faire participer à hauteur d'un coût correspondant au coût moyen par habitant constaté sur le territoire des deux SIVU, soit 29€/habitant.

	Charge transférée	Population DGF	Charge transférée (€/habitant)
SIVU Accueil de l'Enfance	492 465	14 001	35
SIVU du Salève	264 321	12 262	22
TOTAL	756 786	26 263	29

Ce montant viendra minorer l'attribution de compensation de ces communes, soit 54 955€.

	Charge transférée (€/habitant)	Population DGF	TOTAL
DINGY-EN-VUACHE	29	676	19 604
VULBENS	29	1 219	35 351
TOTAL		1 895	54 955

4) Saint Julien en Genevois

Le coût net des dépenses de fonctionnement non liées à l'équipement s'établit à 740k€. Au coût réellement constaté sur les structures, des corrections ont été effectuées :

- Déduction de dépenses de repas payées en 2014 au titre des exercices 2012 et 2013
- Prise en compte des recettes correspondant à 3 places de la crèche « réservées » pour l'hôpital
- Intégration des recettes de fonctionnement en année pleine des 6 places créées au sein de Pom de Reinette à compter du 1^{er} septembre 2014,

COUT NET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT (en €)	
Dépenses non affectées par équipement	93 552
Dépenses La Maisonnette	3 214
Dépenses Les P'tits Loups	13 695
Dépenses Tom Pouce	54 559
Dépenses Pom d'Api	93 464
Dépenses Petit à petit	25 916
Charges de personnel directes et indirectes	1 528 533
Déduction de repas payés en 2014 au titre de 2012 et 2013	-22 916
TOTAL DEPENSES	1 790 018

Recettes La Maisonnette	74 367
Recettes Les P'tits Loups	128 289
Recettes Tom Pouce	333 409
Recettes Pom d'Api	327 192
Recettes Petit à petit	106 122
Recettes non affectées	9 155
Facturation de 3 places à l'hôpital	24 000
Recettes supplémentaires induite par l'ouverture de places en septembre 2014 (année pleine de fonctionnement)	48 000
TOTAL RECETTES	1 050 533

COUT NET	739 485
-----------------	----------------

Le coût des dépenses liées à l'équipement s'établit à 195k€.

COÛT NET DEPENSES LIEES A L'EQUIPEMENT (en €)				
	Crèche familiale (La Maisonnette)	Micro- crèche Petit à petit	MIEF	TOTAL
Coût moyen annualisé du bâtiment			99 736	99 736
Intérêts de la dette			18 136	18 136
Entretien du bâtiment		466	27 100	27 567
Matériel et mobilier	50 000			50 000
Coût net dépenses liées à l'équipement				195 438

A ce coût a été ajouté le coût des interventions des services techniques pour 17k€, et un coût annualisé de quelques dépenses d'acquisitions supportées par la CC qui auraient dû l'être par la commune. Ces majorations s'établissent à 19,3k€ et portent le coût des dépenses liées à l'équipement à 214,7k€.

Globalement, la charge transférée par Saint Julien en Genevois s'établit à 954k€.

SYNTHESE (en €)	
Coût net des dépenses de fonctionnement non liées à l'équipement	739 485
Coût net des dépenses liées à l'équipement	214 689
TOTAL	954 174



V – Synthèse

Le coût des charges évalué précédemment s'établit à 1 766k€. L'évaluation des charges transférées portant sur des charges existantes, mais également à venir (micro-crèches et participation de Dingy et Vulbens au développement de la compétence), la CLETC propose que la déduction des attributions de compensation intervienne en deux temps.

Les charges à déduire au titre de 2015 devront donner lieu à l'utilisation de la procédure de droit commun (approbation à la majorité qualifiée des conseils municipaux puis ajustement de l'attribution de compensation par le conseil de communauté).

Les charges à déduire au titre de 2016 devront donner lieu à des délibérations concordantes entre le conseil de communauté et chacune des communes concernées.

		SYNTHESE CHARGES TRANSFEREES (en €)		
		TOTAL CHARGES EVALUEES	Charges à retenir sur l'AC dès 2015	Charges à retenir en plus sur l'AC à compter de 2016
COMMUNES EX-SIVU ACCUEIL DE L'ENFANCE	CHENEX	27 536	22 501	5 035
	CHEVRIER	15 819	12 618	3 201
	FEIGERES	46 284	34 890	11 394
	JONZIER-EPAGNY	29 440	24 078	5 362
	PRESILLY	27 195	21 906	5 289
	SAVIGNY	26 985	21 193	5 792
	VALLEIRY	144 162	118 806	25 356
	VERS	22 912	17 434	5 479
	VIRY	152 133	125 358	26 775
COMMUNES EX-SIVU DU SALEVE	ARCHAMPS	56 992	56 992	0
	BEAUMONT	56 694	56 694	0
	BOSSEY	26 871	26 871	0
	COLLONGES	79 636	79 636	0
	NEYDENS	44 129	44 129	0
	SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS	954 174	954 174	0
	DINGY-EN-VUACHE	19 604	0	19 604
	VULBENS	35 351	0	35 351
	TOTAL	1 765 915	1 617 277	148 638

Le présent rapport est adopté par la CLETC à l'unanimité.



Fait à Archamps le 7 septembre 2015
Le Président de la CLETC
Christian ETCHART

TRANSFERT DE CHARGES ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

Actualisation document CLETC du 10 juillet 2015

Jean-Pierre COBLENTZ
Rozenn LE CALVEZ

STRATORIAL FINANCES
www.stratorial-finances.fr

28 rue de Naples
75008 PARIS
Tél. : 01 42 60 15 18 - Fax : 01 42 60 15 73

58 cours Becquart Castelbon
BP 346 • 38 509 VOIRON cedex
Tél. : 04 76 06 10 00 - Fax : 04 76 06 33 76

SOMMAIRE

- SIVU Accueil de l'Enfance Page 4
- SIVU du Salève Page 9
- Saint Julien en Genevois Page 13
- Synthèse Page 28

OBJET DU DOCUMENT

- Finaliser l'évaluation des charges transférées de Saint Julien en Genevois.

SIVU ACCUEIL DE L'ENFANCE

- SIVU composé de 9 communes : Chenex, Chevrier, Feigères, Jonzier-Epagny, Présilly, Savigny, Valleiry, Vers et Viry
- 2 multi-accueils gérés en régie : « Au Pays des P'tits Pious » (25 places) à Viry et « La Tribu des P'tits Malins » (46 places) à Valleiry, taux d'occupation à 82,5 %
- 2 projets de micro-crèches (Savigny et Présilly) dont l'ouverture est prévue pour septembre 2016.
- 27,5 ETP au 30 juin 2014

EQUILIBRES FINANCIERS DU SYNDICAT

EQUILIBRES FINANCIERS DU SIVU (en k€)						
	Δ annuelle moyenne 2010/2014 ou moyenne 2010-2014	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes de fonctionnement	4,0%	1 091,5	1 171,4	1 192,1	1 128,0	1 275,4
- Dont produits des services	0,8%	431,1	411,5	438,1	463,2	445,3
- Dont contributions budgétaires des communes	4,1%	338,6	352,1	105,3	347,0	398,1
- Dont subventions CAF et MSA	8,9%	301,1	406,5	547,8	313,0	424,0
- Dont produits exceptionnels						8,1
Dépenses de fonctionnement	4,0%	1 028,8	1 181,0	1 093,8	1 133,7	1 201,6
- Dont charges à caractère général	-7,6%	251,0	260,8	151,9	136,9	183,1
- Dont charges de personnel	7,3%	735,1	871,0	900,5	948,7	974,6
- Dont indemnités élus	N/A	0,0	0,0	7,7	16,1	12,8
- Dont intérêts de la dette	-7,7%	42,8	49,2	33,8	32,0	31,0
Épargne brute	4,2%	62,7	-9,6	98,3	-5,7	73,9
Remboursement du capital de la dette	-50,0%	665,0	36,6	38,2	39,9	41,7
Épargne nette	N/A	-602,4	-46,2	60,1	-45,6	32,1
Dépenses d'investissement	40,6	64,4	41,1	39,5	36,7	21,1
Recettes d'investissement	153,1	713,4	14,5	14,8	17,2	5,6
Besoin de financement des investissements	-112,5	-649,0	26,7	24,7	19,5	15,5
Emprunts nouveaux	35,0	175,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation du fonds de roulement	27,1	221,6	-72,9	35,4	-65,2	16,7
Fonds de roulement au 31/12	-12,6%	207,0	134,1	169,5	104,3	121,0
En-cours de dette au 31/12	-5,4%	790,3	753,7	715,5	675,6	633,8
Ratio de capacité de désendettement	-9,2%	12,6	N/A	7,3	N/A	8,6

Effets de la prise en compte du CA 2014 définitif

- Recettes supérieures de 50k€ au CA prévisionnel (produits des services)
- Dépenses de fonctionnement similaires
- ⇒ Épargne brute majorée de 46k€ par rapport à l'épargne prévisionnelle
- ⇒ Épargne nette positive, donc pas de nécessité de majorer les contributions des communes à hauteur de la CAF nette négative, ni du besoin de financement

FOCUS SUR DES CHARGES NOUVELLES A SUPPORTER PAR LA CC DU GENEVOIS

- La CC supporte en 2015 des charges qui ne l'étaient pas par le syndicat mais qui auraient dû l'être :
 - Contrôles électrique et sanitaire,
 - Intervention des services techniques de Valleiry
 - Charges de personnel 2014 : EJE à temps désormais complet contre 4 mois sur le syndicat en 2014, remplacement en 2014 d'un temps complet par un temps partiel redevenu complet en 2015, déficit de 0,4 ETP pour l'encadrement (signalé par la PMI)
- Ces charges s'élèvent à 24,4k€.

CHARGES 2014 NON SUPPORTEES PAR LE SIVU (en k€)	
Contrôles électrique et sanitaire	1,7
Interventions services techniques	2,4
Charges de personnel	20,4
TOTAL	24,4

- Si ces charges avaient été supportées en 2014 par le SIVU, les contributions budgétaires levées auraient permis de les couvrir sans rendre l'épargne négative. Il ne paraît donc pas nécessaire de majorer les contributions budgétaires à hauteur de ces charges.

SYNTHESE SUR LE SIVU ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE hors micro-crèches

- Il convient de minorer les contributions budgétaires au titre des 16k€ d'indemnités élus, la coordination allant désormais être assurée par un poste à financer et dont la charge de 25k€ sera supportée à hauteur de 2/3 par les communes membres du SIVU Accueil de l'Enfance (et le tiers restant par les communes membres du SIVU du Salève).

Répartition des contributions budgétaires selon la répartition moyenne (en k€)	Répartition de la diminution de 16k€ au titre des indemnités élus	Répartition des 2/3 du poste de coordination (25k€), soit 16,7k€	Répartition des contributions budgétaires majorées de la CAF nette négative (en k€)	Répartition moyenne 2010-2014	
CHENEX	22,5	-0,9	0,9	22,5	5,6%
CHEVRIER	12,6	-0,5	0,5	12,6	3,2%
FEIGERES	34,8	-1,4	1,5	34,9	8,7%
JONZIER-EPAGNY	24,0	-1,0	1,0	24,1	6,0%
PRESILLY	21,9	-0,9	0,9	21,9	5,5%
SAVIGNY	21,2	-0,9	0,9	21,2	5,3%
VALLEIRY	118,6	-4,8	5,0	118,8	29,8%
VERS	17,4	-0,7	0,7	17,4	4,4%
VIRY	125,1	-5,0	5,2	125,4	31,4%
TOTAL	398,1	-16,0	16,7	398,8	100,0%

Avec majoration à hauteur des 2/3 du poste de coordination (16,7k€) et des dépenses de 2014 non supportées par le SIVU, réduction de 16k€ au titre des indemnités élus.

PROJECTION DES CONTRIBUTIONS APRES OUVERTURE DES DEUX MICRO-CRECHES

- La création des micro-crèches générerait les charges suivantes :
 - Coûts de fonctionnement des micro-crèches 86,3k€
 - Annuités prévisionnelles de la dette (65k€ à 2,5% sur 10 ans) : 7,4k€
- Les contributions supplémentaires (93,7k€) réparties au nombre de places aboutiraient à une progression des contributions comme suit :

PROPOSITION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES AVEC LES MICRO-CRECHES (en k€)					
Répartition des contributions budgétaires selon la répartition moyenne (en k€)	Répartition de la diminution de 16k€ au titre des indemnités élus	Répartition des 2/3 du poste de coordination (25k€), soit 16,7k€	Répartition du coût des 2 micro-crèches	TOTAL	
CHENEX	22,5	-0,9	0,9	5,0	27,5
CHEVRIER	12,6	-0,5	0,5	3,2	15,8
FEIGERES	34,8	-1,4	1,5	11,4	46,3
JONZIER-EPAGNY	24,0	-1,0	1,0	5,4	29,4
PRESILLY	21,9	-0,9	0,9	5,3	27,2
SAVIGNY	21,2	-0,9	0,9	5,5	27,0
VALLEIRY	118,6	-4,8	5,0	25,4	144,2
VERS	17,4	-0,7	0,7	5,5	22,9
VIRY	125,1	-5,0	5,2	26,5	152,1
TOTAL	398,1	-16,0	16,7	93,7	492,5

Impact sur l'AC à compter de 2016

SIVU DU SALEVE

- SIVU composé de 5 communes : Archamps, Beaumont, Bossey, Collonges-sous-Salève et Neydens
- 1 multi-accueil géré en régie : « A Petits Pas » à Neydens (45 places) – taux d'occupation à 84 %
- 19,9 ETP au 30 juin 2014
- Pas de projets de développement de services

EQUILIBRES FINANCIERS DU SYNDICAT

EQUILIBRES FINANCIERS DU SIVU (en k€)						
	à annuelle moyenne 2010-2014 ou moyenne 2010-2014	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes de fonctionnement	3,0%	668,6	726,8	915,2	718,3	775,9
- Dont produits des services	-5,3%	352,2	293,7	319,5	305,7	283,1
- Dont contributions budgétaires des communes	12,6%	134,2	185,7	215,7	215,7	215,7
- Dont subventions CAF et MSA	11,6%	171,5	235,1	365,8	175,9	265,6
- Dont loyers logements	-0,1%	10,4	10,8	11,6	11,8	10,4
Dépenses de fonctionnement	3,3%	666,7	760,4	710,9	728,6	758,3
- Dont charges à caractère général	13,2%	52,7	76,4	68,6	85,7	86,6
- Dont charges de personnel	2,7%	577,1	647,5	607,7	610,2	641,6
- Dont indemnités élus	N/A	0,0	0,0	0,0	0,0	1,0
- Dont intérêts de la dette	-5,5%	36,8	35,1	33,3	31,3	29,4
Epargne brute	73,1%	2,0	-33,6	204,3	-10,4	17,5
Remboursement du capital de la dette	3,7%	40,7	42,2	43,7	45,4	47,1
Epargne nette	-6,5%	-38,7	-75,8	160,6	-55,7	-29,5
Dépenses d'investissement	20,4	23,9	23,7	12,0	31,5	11,0
Recettes d'investissement	15,8	51,8	9,9	13,3	3,5	0,2
Besoin de financement des investissements	4,7	-27,8	13,8	-1,3	28,0	10,8
Emprunts nouveaux	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Variation du fonds de roulement	-12,5	-10,9	-89,6	161,9	-83,7	-40,3
Fonds de roulement au 31/12	-15,2%	107,4	17,8	179,6	95,9	55,6
En-cours de dette au 31/12	-6,1%	797,0	754,8	711,1	665,7	618,7
Ratio de capacité de désendettement	N/A	408,4	N/A	3,5	N/A	-35,3

Effets de la prise en compte du CA 2014 définitif

- Recettes de fonctionnement similaires
 - Dépenses de fonctionnement inférieures de 42k€ à celles du CA prévisionnel
- ⇒ Epargne brute positive (-29k€ dans le scénario de décembre)
- ⇒ Epargne nette toujours négative, donc nécessité de maintenir la majoration des contributions directes à hauteur de ce déficit d'épargne et du besoin de financement

FOCUS SUR DES CHARGES NOUVELLES A SUPPORTER PAR LA CC DU GENEVOIS

- La CC supporte en 2015 des charges qui ne l'étaient pas par le syndicat mais qui auraient dû l'être :
 - Désinsectisation
 - Intervention des services techniques
- Ces charges s'élèvent à 2,7k€.

CHARGES 2014 NON SUPPORTEES PAR LE SIVU (en k€)	
Désinsectisation	0,3
Interventions services techniques	2,4
TOTAL	2,7

- Ces charges pourraient venir majorer le niveau des contributions budgétaires, mais vu l'impact marginal il est proposé de ne pas corriger les contributions budgétaires de ces charges.

MONTANT PROPOSE POUR L'EVALUATION

- Afin de tenir compte de la modification de la répartition des contributions budgétaires (qui dépend notamment de la fréquentation, laquelle est irrégulière selon les communes), il pourrait être proposé de répartir la charge de 215,7k€ (a minima, car couvre partiellement les charges du service) en fonction de la prise en charge moyenne 2010-2014 des contributions budgétaires.
- Par ailleurs, pour couvrir le remboursement du capital de la dette, il est proposé d'ajuster les contributions en fonction du niveau d'épargne nette négative 2014 (29,5k€) et du besoin de financement des investissements (10,8k€).
- Enfin, les communes membres du SIVU du Salève vont prendre en charge 1/3 du poste de coordination estimé à 25k€, soit 8,3k€ (les deux tiers restants étant supportés par les communes membres du SIVU Accueil de l'Enfance).

PROPOSITION DE REPARTITION DES CONTRIBUTIONS BUDGETAIRES			
	Répartition moyenne 2010-2014	Rappel répartition 2014	Répartition des contributions budgétaires selon la répartition moyenne (en k€)
ARCHAMPS	21,6%	19,0%	46,5
BEAUMONT	21,4%	21,4%	46,3
BOSSEY	10,2%	8,6%	21,9
COLLONGES	30,1%	32,8%	65,0
NEYDENS	16,7%	18,4%	36,0
TOTAL	100,0%	100,0%	215,7

Répartition des 29,5k€ de CAF nette négative	Répartition des 10,8k€ de besoin de financement des investissements 2014	Répartition d'1/3 du poste de coordination (25k€), soit 8,3k€	Répartition des contributions budgétaires majorées de la CAF nette négative (en k€)
6,4	2,3	1,8	57,0
6,3	2,3	1,8	56,7
3,0	1,1	0,8	26,9
8,9	3,2	2,5	79,6
4,9	1,8	1,4	44,1
29,5	10,8	8,3	264,3

Majoration des contributions budgétaires à hauteur de la CAF nette négative, du besoin de financement prévisionnel 2014, et d'1/3 du poste de coordination

SAINT JULIEN EN GENEVOIS

- Structures d'accueil de la petite enfance :
 - MIEF : 46 places « Pomme de Reinette » , 34 places « Pomme d'Api », certaines places anciennement de Tom Pouce et des « P'tits Loups » (Crèche de l'Hôpital)
 - Multi-accueil « Pomme d'Api » (12 places) à venir dans la MIEF (mais pas en 2014)
 - Micro-crèche « Petit à petit » (9 places) dans des locaux en location
 - Crèche familiale « La Maissonette » (13 places)
- Gestion en régie
- 46.5 ETP

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT NON AFFECTEES PAR EQUIPEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT (en k€) NON AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS						
	% annuelle moyenne 2011/2014 (en %)	2011	2012	2013	2014	Montant proposé pour l'évaluation
EDF-GDF	-9,1%	0,8	1,5	1,5	0,6	1,2
Frais postaux	N/A			Estimatif annuel - base 2013		7,6
Produits entretien	26,5%	5,4	7,2	10,0	11,0	8,4
Entretien des locaux	N/A	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
Documentation	-100,0%	0,6	0,2	0,9	0,0	0,4
Fournitures de petit équipement	39,1%	3,7	5,0	0,0	9,9	4,6
Fêtes et cérémonies	-45,5%	0,4	1,4	0,6	0,1	0,6
Autres matières et fournitures	22,6%	0,9	1,9	0,0	1,7	1,1
Autres dépenses	99,0%	8,6	8,0	5,2	67,5	67,3
TOTAL	64,6%	20,4	25,6	18,3	90,9	91,6

Modifications apportées depuis la CLETC du 06/07/15

- Aucune

Prise en compte de l'exercice 2014 pour intégrer les repas (charge inexistante les exercices antérieurs)

Moyenne 2011-2014

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT CRECHE FAMILIALE LA MAISONNETTE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT (en k€) CRECHE FAMILIALE LA MAISONNETTE							
	Δ annuelle moyenne 2010/2014 (en %)	2010	2011	2012	2013	2014	Montant proposé pour l'évaluation
Téléphone	2,6%	0,8	0,7	1,1	1,0	0,9	0,9
Produits entretien	-100,0%	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Documentation	-100,0%	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Fournitures petit équipement	N/A	0,0	2,0	0,6	1,2	0,3	1,0
Autres matières et fournitures	16,7%	0,6	0,3	0,2	1,5	1,1	0,8
Autres frais	-55,3%	1,7	2,1	0,0	0,0	0,1	0,5
TOTAL	-8,8%	3,4	5,1	1,9	3,7	2,4	3,2

Modifications apportées depuis la CLETC du 06/07/15

- Aucune

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT CRECHE COLLECTIVE LES P'TITS LOUPS (devenue Pom d'Api dans le cadre du transfert de la MIEF)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT (en k€) CRECHE COLLECTIVE LES P'TITS LOUPS							
	Δ annuelle moyenne 2010/2014 (en %)	2010	2011	2012	2013	2014	Montant proposé pour l'évaluation
Assurance	-100,0%	0,1	0,1	0,1	0,1		0,0
Téléphone	-11,3%	2,0	2,3	2,7	3,0	1,2	1,2
Produits entretien	-100,0%	2,4	0,0	0,0	0,0		0,0
Entretien locaux	-63,3%	21,8	23,0	12,2	6,3	0,0	0,0
Documentation	-100,0%	0,2	0,1	0,2	0,0		0,0
Fournitures petit équipement	-22,4%	3,2	6,8	1,4	4,6	1,2	1,2
Fournitures bureau	-100,0%	0,7	0,0	0,0	0,0		0,0
Autres matières et fournitures	-100,0%	4,9	3,8	4,1	6,5	0,0	0,0
Location	-13,8%	32,8	36,4	42,3	43,1	18,1	0,0
Autres frais	-20,6%	28,4	25,9	26,5	26,8	11,3	11,3
TOTAL	-24,0%	96,4	98,4	89,5	90,4	31,8	13,7

Modifications apportées depuis la CLETC du 06/07/15

- Prise en compte de la dépense 2014 s'agissant des « autres frais » et non la moyenne pour tenir compte du fonctionnement partiel de l'équipement en 2014

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT MULTI-ACCUEIL TOM POUCE

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT (en k€) MULTI-ACCUEIL TOM POUCE							
	\ annuelle moyenne 2010/2013 (en %)	2010	2011	2012	2013	2014	Montant proposé pour l'évaluation
Assurance	3,8%	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Eau	N/A	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0
Téléphone	5,5%	2,7	3,1	3,4	3,1	2,9	2,9
Produits entretien	-100,0%	2,4	0,0	0,0	0,0	1,0	1,0
Entretien locaux	-37,3%	21,9	23,7	13,8	5,4	0,0	0,0
Documentation	-14,1%	0,2	0,2	0,4	0,1	0,0	0,0
Fournitures petit équipement	21,1%	6,3	6,9	5,1	11,2	0,4	0,4
Autres matières et fournitures	8,2%	5,9	3,7	4,4	7,5	1,9	1,9
Autres frais	-21,7%	40,1	44,5	33,1	19,2	48,3	48,3
TOTAL	-18,3%	85,8	82,7	61,8	46,8	54,6	54,6

Modifications apportées depuis la CLETC du 06/07/15

- Affectation de charges à cet équipement (prises en compte sur Pom de Reinette et Pom d'Api). Modification neutre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT MULTI-ACCUEIL POM DE REINETTE ET POM D'API

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014 NON LIEES A L'EQUIPEMENT (en k€) MULTI-ACCUEIL POM D'API	
Eau	0,3
EDF-GDF	10,3
Téléphone	5,3
Produits entretien	6,8
Entretien locaux	6,4
Fournitures petit équipement	9,2
Autres matières et F	7,0
Contrats de prestations de services	46,6
Autres charges	1,6
TOTAL	93,5

Modifications apportées depuis la CLETC du 06/07/15

- Affectation à Tom Pouce de charges initialement intégrées à Pom de Reinette et Pom d'Api. Modification neutre.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT MICRO-CRECHE PETIT A PETIT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT (en k€) MICRO-CRECHE PETIT A PETIT							
	Δ annuelle moyenne 2010/2014 (en %)	2010	2011	2012	2013	2014	Montant proposé pour l'évaluation
Electricité	N/A					0,6	0,6
Téléphone	19,0%	0,3	1,1	0,7	0,6	0,6	0,6
Produits entretien	-11,5%	1,4	0,0	0,0	0,0	0,6	0,8
Entretien locaux	-100,0%	0,8	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0
Documentation	N/A	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0
Fournitures petit équipement	-39,6%	11,0	2,8	1,8	3,1	1,5	2,3
Autres matières et fournitures	-25,7%	4,0	2,2	1,2	2,1	1,2	1,7
Location (pris en charge par budget CCAS)	N/A	0,0	0,0	0,0	0,0	5,0	5,0
Contrats de prestations de services	N/A	0,0	8,9	7,9	8,1	13,5	13,5
Autres charges	N/A					1,4	1,4
TOTAL	2,9%	17,5	15,3	11,8	14,0	24,6	25,9

Modifications apportées depuis la CLETC du 06/07/15

- Ajout du loyer (payé par le budget CCAS)

DOCUMENT DE TRAVAIL

Stratorial finances

RECETTES PRISES EN COMPTE PAR EQUIPEMENT

COUT NET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT (en k€)							
	Δ annuelle moyenne 2012/2014 (en %)	2010	2011	2012	2013	2014	Montant proposé pour l'évaluation
Recettes La Maisonnée	-1,8%	80,0	81,1	48,0	83,5	74,4	74,4
- Dont participations des familles	10,4%	49,1	71,3	48,0	40,9	72,9	72,9
- Dont CAF/MSA	-100,0%	30,9	9,7	0,0	40,8	0,0	0,0
Recettes Les P'tits Loups	-26,1%	429,6	339,4	261,5	363,1	128,3	128,3
- Dont participations des familles	-34,5%	214,9	103,6	141,9	155,1	39,6	39,6
- Dont CAF/MSA	-17,5%	190,1	192,1	97,5	196,6	88,7	88,1
Recettes Tom Pouce	-5,5%	417,3	442,6	333,1	440,3	333,4	333,4
- Dont participations des familles	5,0%	175,1	141,1	182,7	176,7	212,6	212,6
- Dont CAF/MSA	-15,4%	233,7	258,7	134,2	246,0	119,7	119,7
Recettes Pom d'Api	N/A	0,0	0,0	0,0	0,0	327,2	327,2
- Dont participations des familles	N/A	0,0	0,0	0,0	0,0	293,0	293,0
- Dont CAF/MSA	N/A	0,0	0,0	0,0	0,0		0,0
Recettes Petit à petit	N/A	0,0	0,0	40,8	98,9	106,1	106,1
- Dont participations des familles	N/A	0,0	0,0	32,0	35,1	82,4	82,4
- Dont CAF/MSA	N/A	0,0	0,0	6,8	63,8	19,7	19,7
Recettes non affectées	N/A					13,8	9,2
Facturation de 3 places à l'hôpital							24,0
Recettes supplémentaires induite par l'ouverture de places en septembre 2014 (année pleine de fonctionnement)							48,0
TOTAL RECETTES	1,5%	926,9	863,0	683,4	985,8	983,2	1 050,5

Modifications apportées depuis la CLETC du 06/07/15

- Eclatement des recettes entre Tom Pouce et Pom d'Api (initialement affectées intégralement à Pom d'Api. Modification neutre.
- Ajout de 5,8k€ de remboursements d'assurances en « recettes non affectées »
- Recettes de facturation pour 3 places à l'hôpital
- Prise en compte des recettes de fonctionnement sur une année pleine (contre 4 mois de fonctionnement) pour un équipement

DOCUMENT DE TRAVAIL

Stratorial finances

SYNTHESE COUT NET DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT

COUT NET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT NON LIEES A L'EQUIPEMENT (en k€)							
	l'annuelle moyenne 2012/2014 (en %)	2010	2011	2012	2013	2014	Montant proposé pour l'évaluation
Dépenses non affectées par équipement	N/A	0,0	20,4	25,6	18,3	90,7	91,6
Dépenses La Maissonnette	10,5%	3,4	5,1	1,9	3,7	2,4	3,2
Dépenses Les P'tits Loups	-40,4%	96,4	98,4	89,5	90,4	31,8	13,7
Dépenses Tom Pouce	-6,0%	85,8	82,7	61,8	46,8	54,6	54,6
Dépenses Pom d'Api	187,8%	0,0	0,0	11,3	1,8	93,5	93,5
Dépenses Petit à petit	44,3%	17,5	15,3	11,8	14,0	24,6	25,9
Charges de personnel directes et indirectes	1,7%	nc	nc	1 477,5	1 496,5	1 528,5	1 528,5
Déduction de repas payés en 2014 au titre de 2012 et 2013							-22,9
TOTAL DEPENSES	4,3%	203,1	221,9	1 679,4	1 671,4	1 826,0	1 788,0
TOTAL RECETTES	1,5%	926,9	863,0	683,4	985,8	983,2	1 050,5
COUT NET	-8,0%	nc	nc	996,0	685,6	842,8	737,5

Modifications apportées depuis la CLETC du 06/07/15

- Déduction de repas payés en 2014 au titre de 2012 et 2013 (23k€)

COUT DE RENOUVELLEMENT A DEDUIRE

PLAN DE FINANCEMENT DE LA MIEF (en k€) – PAE 31 berceaux	
Total dépenses brutes de la MIEF (1)	10 307
Dépenses d'investissement TTC (1') : 43% x (1) (43% = part de la surface totale de la MIEF occupée par la crèche)	4 432
FCTVA (2) 43% X FCTVA total	568
CAF (3)	634
PAE (4)	737
Coût net d'investissement (5)=(1')-(2)-(3)-(4)	2 493

DETERMINATION DU COUT DE RENOUVELLEMENT	
Coût net d'investissement (5)	2 493,4
Durée de vie (6)	25,0
Coût net d'investissement annualisé (7)=(5)/(6)	99,7
Intérêts de la dette (masse des intérêts de l'emprunt CDC 2M€ rapportée à 25 ans)	18,1
Coût moyen annualisé matériel et mobilier	Cf. infra
Dépenses d'entretien/contrats de maintenance	27,1
TOTAL COUT MOYEN ANNUALISE	145,0

Modifications apportées depuis la CLETC du 06/07/15

- Prise en compte d'une recette PAE pour 31 berceaux, soit 214k€ de recettes supplémentaires
- Affectation de dépenses d'entretien initialement imputées sur un autre équipement. Modification neutre

COUT NET DES DEPENSES LIEES A L'EQUIPEMENT

COUT NET DEPENSES LIEES A L'EQUIPEMENT (en k€)				
	Crèche familiale (La Maisonnette)	Micro- crèche Petit à petit	MIEF (Pomme de Reinette et Pomme d'Api)	TOTAUX
Coût moyen annualisé du bâtiment	1 bureau	Location	99,7	99,7
Intérêts de la dette	N/A	N/A	18,1	18,1
Entretien du bâtiment		0,5	27,1	27,6
Matériel et mobilier		50,0		50,0
Coût net dépenses liées à l'équipement				195,4

Modifications apportées depuis la CLETC du 06/07/15

- Prise en compte des dotations aux amortissements du matériel et mobilier acquis en 2014 pour 50k€ (+25k€)

FOCUS SUR DES CHARGES NOUVELLES A SUPPORTER PAR LA CC DU GENEVOIS

- La CC supporte en 2015 des charges qui ne l'étaient pas par Saint Julien en 2014 mais qui auraient pu l'être :
 - Intervention des services techniques (-> coût des dépenses liées à l'équipement)
 - Facture Presta Baby (petit équipement, fournitures) reçue début 2015 mais due au titre de 2014
- Ces charges s'élèvent à près de 19k€ et pourraient venir majorer le coût net des charges transférées.

CHARGES 2014 NON SUPPORTEES PAR SAINT JULIEN (en k€)	
Interventions services techniques	17,0
Facture Presta Baby	2,0
TOTAL	19,0

→ Dépenses liées à l'équipement

- Par ailleurs, la CC a payé 22,5k€ de mobilier en 2015 mais qui se rattachent à l'exercice 2014. Sur la base d'une durée d'amortissement de 10 ans, le coût moyen annualisé des matériels et mobiliers (qui intervient dans le calcul du coût des dépenses liées à l'équipement) devrait être majoré de 2,25k€.

SYNTHESE

SYNTHESE EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (en k€)	
Coût net des dépenses de fonctionnement non liées à l'équipement	739,5
- Dont charges nouvelles supportées par la CC en 2014 qui auraient dû l'être par la commune	2,0
Coût net des dépenses liées à l'équipement	214,7
- Dont charges nouvelles supportées par la CC en 2014 qui auraient dû l'être par la commune	19,3
TOTAL	954,2

DINGY-EN-VUACHE ET VULBENS

- *Participation à une crèche privée : les deux communes financent à raison d'un tiers pour la commune de Digny-en-Vuache et des deux tiers pour Vulbens le bail et les charges de la crèche privée. Ces charges continuent à être supportées par les communes en 2015. Il n'y a donc pas de charges à évaluer pour ces communes.*
- *Toutefois, afin de les faire participer au coût du service désormais porté par la CCG, un montant en €/habitant pourrait leur être imputé sur leur AC sous réserve de leur accord.*

PROPOSITION D'UN EVENTUEL MONTANT A RETENIR AU TITRE DES CHARGES TRANSFEREES DE DINGY ET VULBENS

COUT NET DES CHARGES TRANSFEREES PAR HABITANT			
	Charges transférées	Population DGF	Charge transférée (en €/habitant)
CHENEX	27 036	738	37
CHEVRIER	15 819	472	34
FEIGERES	46 284	1 638	28
JONZIER-EPAGNY	29 440	771	38
PRESILLY	27 195	772	35
SAVIGNY	26 985	839	32
VALLEIRY	144 162	3 800	38
VERS	22 912	789	29
VIRY	152 133	4 182	36
ARCHAMPS	56 992	2 767	21
BEAUMONT	56 694	2 410	24
BOSSEY	26 871	1 010	27
COLLONGES	79 636	4 326	18
NEYDENS	44 129	1 749	25
	Charge retenue en €/habitant	Population DGF	Charge transférée (en €)
TOTAL HORS SAINT JULIEN	29		
DINGY-EN-VUACHE	29	676	19 604
VULBENS	29	1 219	35 351

Charge qui pourrait être déduite des AC des communes de Digny et Vulbens : 29€/habitant

SYNTHESE DES PROPOSITIONS

SYNTHESE PROPOSITIONS D'EVALUATION

SYNTHESE EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (en k€)				
		Evaluation prévisionnelle	Evaluation définitive	Ecart
CHENEX	SIVU ACCUEIL ENFANCE	29,1	27,5	-1,6
CHEVRIER		16,7	15,8	-0,9
FEIGERES		48,8	46,3	-2,5
JONZIER-EPAGNY		31,2	29,4	-1,7
PRESILLY		28,5	27,2	-1,3
SAVIGNY		28,5	27,0	-1,5
VALLEIRY		152,9	144,2	-8,7
VERS		24,2	22,9	-1,3
VIRY		161,3	152,1	-9,1
ARCHAMPS	SIVU DU SALEVE	67,4	57,0	-10,4
BEAUMONT		67,1	56,7	-10,4
BOSSEY		31,8	26,9	-4,9
COLLONGES		94,2	79,6	-14,6
NEYDENS		52,2	44,1	-8,1
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS		1 077,4	954,2	-123,2
DINGY-EN-VUACHE		5,8	19,6	13,8
VULBENS		11,7	35,4	23,7
TOTAL		1 929,0	1 765,9	-163,1

-29k€ par rapport à l'évaluation prévisionnelle

-48k€ par rapport à l'évaluation prévisionnelle

Sur la base de 29€/habitant

-163k€ au global par rapport à l'évaluation prévisionnelle

SYNTHESE EVALUATION DES CHARGES A DEDUIRE DES 2015 (hors micro-crèches, et hors Dingy et Vulbens)

SYNTHESE EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A DEDUIRE DES 2015 (en k€)		
CHENEX	SIVU ACCUEIL ENFANCE	22,5
CHEVRIER		12,6
FEIGERES		34,9
JONZIER-EPAGNY		24,1
PRESILLY		21,9
SAVIGNY		21,2
VALLEIRY		118,8
VERS		17,4
VIRY		125,4
ARCHAMPS	SIVU DU SALEVE	57,0
BEAUMONT		56,7
BOSSEY		26,9
COLLONGES		79,6
NEYDENS		44,1
SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS		954,2
DINGY-EN-VUACHE		0,0
VULBENS		0,0
TOTAL		1 617,3

SYNTHESE EVALUATION DES CHARGES A DEDUIRE A COMPTE DE 2016 (micro-crèches, et Dingy et Vulbens pour une éventuelle participation forfaitaire)

SYNTHESE EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A DEDUIRE A COMPTE DE 2016 (en k€)		
CHENEX	SIVU ACCUEIL ENFANCE	5,0
CHEVRIER		3,2
FEIGERES		11,4
JONZIER-EPAGNY		5,4
PRESILLY		5,3
SAVIGNY		5,8
VALLEIRY		25,4
VERS		5,5
VIRY		26,8
DINGY-EN-VUACHE		19,6
VULBENS		35,4
TOTAL		148,6